

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'actions de moyennes et grandes capitalisations en gestion indicielle PAB

Paris, le 14 février 2022 – En cohérence avec ses engagements en faveur du climat, pris notamment dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer des mandats de gestion de portefeuille d'actions de moyennes et grandes capitalisations en gestion indicielle visant à répliquer un ou plusieurs indices Paris Aligned Benchmark (PAB).

Les trois sociétés de gestion auxquelles seront attribués ces mandats devront effectuer pour le compte de l'ERAFP une gestion indicielle visant à répliquer un indice PAB d'actions de moyennes et grandes capitalisations en zone euro au démarrage et, le cas échéant, un indice de moyennes et grandes capitalisations en zone monde pays développés, dont l'objectif sera de maximiser la performance sur l'horizon du mandat.

L'indice PAB à répliquer intègrera une méthodologie qui repondère les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales de la dénomination des indices de référence « accord de Paris », ainsi que le Dispositif ISR de l'ERAFP. Le titulaire devra également mettre en œuvre une démarche d'engagement actionnarial avec les émetteurs dont les titres sont inclus dans l'indice de référence.

À titre indicatif, le montant alloué sur la durée du marché sera de l'ordre de 300 millions d'euros. Ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse notamment en fonction des décisions du conseil d'administration de l'ERAFP, des anticipations de marché de l'ERAFP ou de la performance du gérant.

Les mandats seront d'une durée initiale de 4 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an chacune. Deux des trois mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité de les activer, notamment par souci de dispersion des risques.

Le dossier de consultation complet de cet appel d'offres est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est également accessible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr)

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 41 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr